

Pages de gauche

Mensuel d'opinions socialistes indépendant

ÉDITORIAL

Vacances

C'est de saison, parlons vacances.

Les syndicats chrétiens (Travail.suisse) ont lancé une initiative populaire fédérale demandant six semaines de vacances minimales pour toutes et tous, contre quatre actuellement. C'est une excellente chose. La récolte des signatures est en cours. Nous ne pouvons que vous inciter à signer cette initiative.

La réduction du temps de travail est le combat central que la gauche et les syndicats doivent mener. La durée de la journée de travail a été depuis le XIX^e siècle l'enjeu majeur de la lutte des classes, opposant ceux qui détiennent les moyens de production et celles et ceux qui n'ont que leur travail à vendre. Les premiers cherchant constamment à grappiller quelques minutes, les seconds luttant contre cette exploitation. Aujourd'hui, le salariat est devenu la condition de l'immense majorité de la population, plus de 90% des travailleur/se-s sont des salarié-e-s contre à peine 30% au XIX^e siècle et 50% dans les années 1950. Ce fait sociologique majeur est occulté par les médias bourgeois qui se gargarisent de la fin des classes sociales où de l'idée absurde que tout le monde aujourd'hui ferait partie de la classe moyenne. La réalité est que l'opposition entre le Capital et les travailleur/se-s salarié-e-s n'a jamais été aussi profonde qu'aujourd'hui et les conflits autour de la durée du travail sont légions. Mais cette opposition objective n'est pas toujours perçue comme telle. C'est le rôle de la gauche et des syndicats de la souligner constamment et de montrer que cet antagonisme structure toute la vie sociale.

Il est heureusement loin le temps où les syndicats refusaient de soutenir une initiative en faveur de la réduction du temps de travail, préférant le «partenariat» social à la démocratie directe.

Red.



DOSSIER: LE COMMERCE DU SEXE

Travail du sexe et socialisme

Les politiques du commerce du sexe sont diverses. La question de savoir quelle serait une position de gauche en la matière a déchiré plus d'une fois les mouvements politiques socialistes et féministes. Nous vous proposons un dossier qui se veut à la fois réflexif et basé sur la réalité des travailleurs et travailleuses du sexe. Car nous pensons qu'une vision socialiste, c'est une vision qui écoute les personnes prioritairement concernées. En considérant les acteurs et actrices de l'espace prostitutionnel dans leurs difficultés économiques et sociales, nous souhaitons présenter une position progressiste pour améliorer les conditions de vie de chacune et chacun.

De plus une discussion est engagée sur le rôle de l'Etat en matière de pornographie ou plutôt de «représentations sexuelles explicites». Pourquoi n'est-on pas libre de voir ce que nous pouvons faire? Comment évaluer la «valeur culturelle» de telles représentations? Qui l'Etat protège-t-il? La restriction de ces libertés sert-elle la lutte socialiste? Doit-on penser une contradiction avec les objectifs féministes?

Nous vous invitons à vous pencher sur ces questions et à poursuivre ces débats dans ces colonnes ou ailleurs!

Réd.

Suite du dossier en pages 5 à 10

International:
l'ascension
politique
d'Obama

Page 11

Formation:
les unis
sous la coupe
de Bologne

Page 13

Propositions
de lectures
pour l'été

Pages
14-15

Vos papiers, svp.

D'abord on se pince pour y croire. Puis on relit la date du journal, le 1^{er} avril est passé depuis longtemps... Il faut se rendre à l'évidence, le PSS – et non l'UDC – a bien sorti un papier qui énonce, entre autres, qu'il faut « combattre » la « criminalité des étrangers » et la « violence des jeunes ».

Reprenons donc. Le 28 juin dernier a eu lieu l'assemblée des délégué-e-s du parti. Il s'est agit d'un succès puisque des thèses sur la formation ont été adoptées. Par ailleurs la proposition de « bons scolaires » montée en épingle par les médias a été sévèrement rejetée par les délégué-e-s – *Pace Galladé*. On aurait donc pu penser que la direction du parti utilise cette conjoncture favorable pour en remettre une couche sur la formation. Eh bien non! A peine l'assemblée des délégué-e-s terminée, la direction du parti sort dans la presse un papier de position sur la sécurité. Après tout, ouvrir une prison, c'est fermer une école.

J'entends déjà les commentaires: le PS n'a-t-il pas le droit de parler de sécurité? Encore faudrait-il s'entendre sur le mot. Car parler de sécurité, c'est une chose. Accepter le débat tel qu'il est posé par l'UDC et les médias, c'en est une autre. Malheureusement la direction du parti a choisi la deuxième solution. Au lieu d'essayer de replacer le débat sur notre terrain, nous acceptons le terrain des adversaires, sans disposer de leurs armes. Bref nous nous faisons avoir à tous les coups.

Recadrer le débat, ç'eût été élargir la notion de sécurité. Montrer que la sécurité signifie la capacité à mener une vie de manière autonome en pouvant faire des plans à moyen ou long terme, bref la possibilité de vivre dans un environnement un peu stable. Ce qui déstabilise profondément la vie quotidienne, c'est d'abord la logique économique qui fait qu'une grande partie des gens craignent pour leur emploi, leur santé, leur famille. Les plus grands voyous du pays, ce sont les patrons qui exploitent et qui licencient. C'est à cette insécurité-là que le PS devrait s'attaquer. Mais évidemment, il est plus facile de s'en prendre aux étrangers délinquants – qui en plus ont le bon goût de ne pas voter.

Et je ne parle même pas de l'imbécillité crasse qui fait que le PS est désormais sensé défendre la vision d'une société « 24H/24 ». Je cite: « Dans les zones urbaines, il y a longtemps que la société s'active 24h sur 24 grâce aux trains et aux bus circulant la nuit ainsi qu'aux nouveaux horaires de fermeture des magasins et des restaurants ». Au lieu de se battre contre ce scandale de l'extension des heures d'ouverture, nos petits Noske préfèrent demander plus de flics dans les rues!

En fait, la seule chose avec laquelle on puisse être d'accord dans ce papier, c'est qu'effectivement, désormais le PS défend une « vision zéro ».

Romain Felli

Pages de gauche

Mensuel d'opinions socialistes indépendant

Abonnement annuel: Fr.49.–
Abonnement de soutien: Fr.130.–
Abonnement réduit (AVS, AI, étudiant-e-s, chômeuse-ur-s): Fr.29.–
CCP 17-795703-3

Contact par courrier ou à
info@pagesdegauche.ch
www.pagesdegauche.ch

Rédaction et secrétariat:
Case postale 7126, 1002 Lausanne
info@pagesdegauche.ch

Rédaction:
Samuel Bendahan (SB), Maurizio Colella (MC), Romain Felli (RF), Mathieu Gasparini (MG), André Mach (AM), Raphaël Mahaim (RM), Cyril Mizrahi (CM), Stéphanie Pache (SP), Line Rouyet (LR), Rebecca Ruiz (RR), Julien Wicki (JW).

Comité:
Olivier Barraud, Valérie Boillat, Michel Cambrosio, Benoît Gaillard, Dan Gallin, Dominique Hartmann, Pierre-Yves Maillard, Cyril Mizrahi, Stéphane Montangero, Chantal Peyer, Eric Peytremann, Géraldine Savary, Alberto Velasco.

Comité de parrainage:
Franco Cavalli, Valérie Garbani, Stéphane Rossini.

Collaboration permanente:
Christian D'Andrès, Grégoire Junod, Salima Moyard, Philippe Mivelaz, Philipp Müller, Marc Olivetta, Christian Vulliod.

Maquette:
Marc Dubois, MDVR, Lausanne.

Mise en page:
Annabel Glauser, Lausanne

Impression:
Imprimerie du Journal de Sainte-Croix.

SOMMAIRE

- 1 Vacances
- 2 Vos papiers, svp.
- 3 Les Irlandais disent *No!*
- 4 Travailler beaucoup, gagner peu
- Droit de grève en Chine
- 5 à 10 Dossier : le commerce du sexe
- 11 L'ascension de Barack Obama
- 12 Plus de transports publics
- 13 A l'uni-supermarché
- 14 et 15 Lectures et CD de l'été
- 16 La dernière



Le «non» irlandais: et après?

Le «non» irlandais représente une occasion unique de quitter la voie élitiste et peu démocratique que prend l'Europe. A condition de se poser les bonnes questions...

Après les échecs populaires de la Constitution européenne en France et aux Pays-Bas, les dirigeants européens, sous la houlette de Nicolas Sarkozy, pensaient avoir trouvé une solution à la crise: un traité «simplifié» reprenant le contenu de la Constitution, à ratifier uniquement par voie parlementaire. Le bon peuple européen – français et hollandais du moins – n'ayant pas mesuré l'importance des enjeux, il s'agissait de faire son bien malgré lui. Les Irlandais ne l'ont pas entendu de cette oreille. Le 13 juin dernier, par quelque 53% des voix, ils ont refusé ce traité constitutionnel européen, dit traité de Lisbonne. Contrairement aux autres Etats, l'Irlande avait été contrainte de soumettre le texte à un scrutin référendaire, en vertu de sa Constitution.

UN REFUS SALUTAIRE

Cet échec retentissant est peut-être salutaire. Un tel traité n'a trait qu'à des aspects institutionnels de l'Union européenne et n'a au final que peu d'impacts concrets sur les citoyens et citoyennes européens. Il réveille cependant au sein de

la population – à tort ou à raison – les craintes d'une Europe élitiste, se construisant par le haut et négligeant les intérêts des plus démunis. Ces interrogations diverses ont toutes cela en commun – qu'elles concernent de près ou de loin la question de la participation démocratique. En tant qu'Irlandais, Tchèque ou Polonais, se sent-on écouté – et entendu – à Bruxelles et Strasbourg? Ou perçoit-on l'Europe comme une machine technocratique et bureaucratique, seulement bonne à étancher la soif des lobbys? Petite revue de quelques questions qui fâchent.

L'EUROPE INSTITUTIONNELLE EN CRISE

Malgré quelques réformes au cours de ces dernières années, le Parlement dispose toujours de compétences fort limitées. Si l'Europe veut se doter de structures analogues à celles d'un Etat fédéral, avec davantage de procédures de vote à la majorité comme le prévoit le traité, elle doit également s'en donner les moyens. Cela passe avant tout par une représentation populaire digne de ce nom, incarnée par



Les Irlandais disent No!

un Parlement fort. Le désintéret caractérisé pour les élections parlementaires européennes dans les pays membres témoigne de la faible influence politique de celui-ci. Chacun sait que les décisions politiques importantes se prennent au Conseil des Ministres.

Un raisonnement analogue peut être tenu au sujet du troisième pouvoir, le pouvoir judiciaire. Le droit européen prend aujourd'hui une place centrale dans les ordres juridiques des pays membres. Or, il est déjà extraordinairement difficile pour le/la citoyen-ne de s'y retrouver dans la législation nationale et d'avoir une compréhension générale de ses droits et obligations. Comment peut-on exiger du/de la citoyen-ne européen-ne qu'il/elle accepte sans mot dire les règles de droit européen tombées du ciel, surtout lorsqu'elles résultent

non pas d'un processus démocratique, mais d'un développement jurisprudentiel concocté par une poignée de juges de la Cour de justice (voir encadré ci-dessous)?

A ces considérations s'ajoute la crainte d'une Europe devenant un seul marché ultra-libéralisé, sans garantie aucune pour les plus faibles. Où est donc l'Europe politique? Celle qui prend des décisions courageuses, dans l'intérêt du plus grand nombre, sans céder aux sirènes des lobbys ou aux caprices souverainistes de l'un ou de l'autre Etat?

RÉINVENTER UNE EUROPE PROCHE DE SES CITOYENS

Aussi à plusieurs titres l'Europe inspire de la méfiance. Certes, lors d'un scrutin tel que celui tenu en Irlande, la politique interne s'entremêle avec les enjeux européens. Certes, les politicien-ne-s eurosceptiques profitent de l'occasion pour avancer des arguments populistes. Mais l'échec irlandais est avant tout le signe que l'action politique de l'Europe manque singulièrement de lisibilité pour les citoyens et citoyennes plongés dans les aléas du quotidien.

L'Europe a le dos au mur. Non pas parce qu'elle est confrontée à une crise institutionnelle dont l'issue peine à se dessiner. Mais parce que les échecs répétés lors des scrutins référendaires masquent de moins en moins bien les questions qui fâchent. L'Europe, si elle veut réformer ses institutions, doit avant tout reformer son identité. Elle ne peut se contenter de chasser le naturel démocratique. Il revient au galop...

LA CJCE LÉGALISE LE DUMPING SALARIAL

A travers différents jugements récents, la Cour de justice des Communautés européennes (CJCE) a remis en cause la capacité des États membres à faire respecter le droit du travail national par les prestataires de services étrangers, ouvrant ainsi les portes au dumping salarial. Dans son dernier jugement, elle a donné tort au Luxembourg concernant la mise en œuvre de la directive sur les travailleurs détachés, en arguant que cela constituait un obstacle à la libre prestation de services transfrontaliers. Cette décision démontre une fois de plus que la CJCE et la Commission européenne tentent systématiquement de réduire la possibilité des États membres et des partenaires sociaux nationaux d'assurer le fonctionnement normal de leur marché du travail lorsque des prestataires de services étrangers détachent des travailleurs sur leur territoire.

Pour John Monks, Secrétaire général de la CES, il s'agit d'un nouveau jugement très problématique de la CJCE, donnant la primauté aux libertés économiques sur le respect du droit du travail et des conventions collectives nationales. Il transforme ainsi la directive sur les travailleurs détachés, conçue comme un instrument de protection des travailleurs, en un outil agressif promouvant le marché intérieur. Cela est inacceptable et doit être rectifié aussi rapidement que possible par les législateurs européens. Nous reviendrons plus en détails dans un prochain numéro sur cette dangereuse évolution.

Source: Confédération européenne des syndicats (CES), Communiqué de presse, 20.6.2008.

Travailler beaucoup, gagner peu

Un récent rapport met en évidence l'ampleur des bas salaires en Suisse. Il établit également le lien entre cette problématique et celle des travailleurs pauvres.

Ces dernières années, il a d'une part souvent été question de l'inadmissible réalité des ménages de *working poor* (travailleur/se-s pauvres) qui vivent en-dessous du minimum admis par les normes d'aide sociale (cf. Pages de gauche, no 65). D'autre part, la campagne de l'Union syndicale suisse (USS) lancée en 1998 autour du mot d'ordre «Pas de salaires au-dessous de 3000 francs!» a occupé le devant de la scène. Elle a remporté d'importants succès. Ainsi, suite à la renégociation de plusieurs conventions collectives de travail (CCT) de grandes branches telles que la restauration, le commerce de détail ou l'hôtellerie, on enregistre des hausses de salaires minimaux pour le personnel non qualifié de 40% environ. S'agissant de métiers connaissant des taux de main-d'œuvre féminine élevés, ces augmentations ont notamment bénéficié aux salariées. Forte de ces avancées et compte tenu de l'évolution du coût de la vie en Suisse, l'USS vient de lancer une nouvelle campagne contre les bas salaires. Objectif principal: atteindre l'inscription de salaires minima de 3'500.- par mois pour les salarié-e-s sans qualification certifiée.

12% DE BAS SALAIRES

L'urgence de cette nouvelle campagne trouve une illustration saisissante dans une récente publication de l'Office fédéral de la statistique (OFS) intitulée *Bas salaires et working poor en Suisse*. Une définition tout d'abord: est considéré «à bas salaire» tout emploi dont la rémunération pour 40 heures hebdomadaires est inférieure aux deux tiers du salaire brut médian standardisé. En chiffres, pour les données de référence de 2006 cela donne très exactement 3'783 francs bruts par mois (y compris un douzième

du 13ème salaire, les allocations pour le travail en équipe et le travail de nuit ou du dimanche, mais sans les éventuelles allocations familiales et les allocations pour enfants).

Sur cette base, il y avait en 2006 en Suisse 250'000 postes de travail à bas salaire en équivalent plein temps pour quelque 320'000 salarié-e-s. Près de 70% sont des emplois occupés par des femmes. Le taux global de bas salaires est de 12%. Près d'un emploi sur huit est donc concerné en Suisse. Leur



concentration dans certaines branches reste patente. 46% des emplois se trouvent en effet dans le commerce de détail, la restauration et l'hôtellerie. Dans ces secteurs, entre 20% et 50% des postes de travail sont sous-payés.

A côté de la forte part de femmes qui occupent ces emplois, on notera en outre que le taux de bas salaires chez les salarié-e-s d'origine étrangère est deux fois plus élevé que parmi les détentrices et détenteurs d'un passeport à croix blanche. Par ailleurs, la corrélation entre niveau de formation et bas salaire est également forte. Ainsi, un tiers des personnes sans formation se trouve dans cette situation, contre moins de 10% pour les porteurs d'un Certificat fédéral de capacité (CFC). Enfin, précarité de l'emploi rime tristement avec rémunération à l'emporte-pièce. Un quart des personnes ayant intégré leur entreprise depuis moins d'un an ont un bas salaire

contre 17% pour ceux qui y sont depuis 1-2 ans et à peine 6% pour la catégorie des 5-9 ans.

BAS SALAIRES ET MÉNAGES PAUVRES

Touchant notamment les ménages avec enfants, le phénomène des ménages pauvres a certes un lien avec celui des bas salaires. Toutefois, il est moins évident que l'on pourrait le croire. Premier constat: un huitième environ des salarié-es qui touchent un bas salaire vit en même temps dans un ménage *working poor*. Deuxième constat: un tiers des *working poor* dispose d'un bas salaire. Le premier chiffre s'explique par le fait que les personnes seules à bas salaire disposent néanmoins d'un revenu supérieur aux normes de l'aide sociale qui constituent le seuil d'entrée à la catégorie des *working poor* (2'200.- par mois). En outre, une part considérable des femmes avec un bas salaire vit dans un ménage où le ou la partenaire dispose également d'un salaire. Leur cumul permet souvent de dépasser le seuil des normes d'aide sociale. Par contre, en regardant la situation du point de vue des *working poor*, là où seulement un revenu existe pour une famille avec enfants, il s'agit souvent d'un bas salaire. Ce constat vaut notamment pour les familles monoparentales, dont 85% sont dirigées par des femmes.

Philipp Müller

À LIRE:

Office fédéral de la statistique, *Bas salaires et working poor en Suisse. Ampleur des phénomènes et groupes à risque d'après l'Enquête sur la structure des salaires 2006 et l'Enquête suisse sur la population active 2006*, Neuchâtel: 2008.

Le droit de grève bien-tôt légal en Chine?

Un fonctionnaire syndical a récemment déclaré que la Chine était à deux doigts de reconnaître le droit de grève. Les ouvriers chinois n'ont actuellement pas le droit constitutionnel de faire grève. Cependant, chaque jour, dans le seul delta de la rivière des Perles [la zone économique en aval de Canton, *ndlr*], il y a au moins une grande grève impliquant plus de mille employé-e-s, et des dizaines de plus petites grèves et de débrayages.

Cette vague déferlante d'actions syndicales a forcé les gouvernements national et locaux à réévaluer le cadre juridique des relations de travail et à introduire de nouvelles lois qui cherchent à répondre aux besoins des travailleur/se-s, ainsi qu'à adapter la législation à la réalité économique et sociale.

Le 5 juin 2008, Chen Yu de la Fédération syndicale de Shantou a écrit un article dans le quotidien cantonais «Xinkuaibao» dans lequel il affirme que de nouvelles propositions de directives émises par la municipalité de Shenzhen ont en réalité introduit le sujet encore tabou du droit de grève dans le champ légal. En conséquence, Chen affirme que le droit légal de faire grève est «à portée de main».

Cet article est important car il présente une évaluation franche du rapport de forces dans les relations de travail, de l'inefficacité de la fédération syndicale officielle (ACFTU) à organiser les travailleur/se-s («une mauvaise plaisanterie» dit Chen) et de l'incapacité du syndicat à soutenir une action de grève. L'article prouve que dans certains secteurs en tout cas, les syndicalistes officiels prennent au sérieux leur responsabilité envers les travailleur/se-s et cherchent activement à donner du pouvoir aux salarié-e-s et à protéger leurs droits.

China Labor Bulletin – trad. RF

PLUS D'INFO?

L'article de Chen Yu est disponible (en anglais) sur le site web du CLB : www.china-labour.org.hk/en/

DOSSIER: LE COMMERCE DU SEXE

Entre misérabilisme et populisme

Le traitement politique du commerce du sexe est une question difficile qui a tendance à être parasitée par des prises de position d'ordre plutôt moral, voire moraliste. Du point de vue féministe, deux camps s'opposent le plus souvent: les partisan-e-s d'une position «libérale», qui mettent en avant la liberté de disposer et de vendre son corps, et les personnes prônant une interdiction de ce commerce, qui selon elles relève nécessairement de la contrainte ou de la pathologie. En prenant l'exemple de la prostitution, les premier-e-s défendent un droit à se prostituer et une reconnaissance de la profession, alors que les second-e-s ont pour objectif l'abolition de la prostitution.

DES CONCEPTIONS LOIN DE LA RÉALITÉ

Comme le relève Lilian Mathieu dans *La condition prostituée*, les deux positions posent problème en recourant à des conceptions essentialisantes. Ainsi les abolitionnistes, qui considèrent que la prostitution en elle-même constitue une violence et que les personnes la pratiquant ont toutes des troubles psychologiques – ce qui reste à démontrer –, disqualifient les prostitué-e-s *a priori* et leur refusent la possibilité de disposer de leur corps. Cette perspective témoigne souvent plus d'une représentation misérabiliste et condescendante de la «mauvaise» sexualité qui

caractériserait les classes dominées.

Mais les personnes défendant la liberté de se prostituer ne peuvent pas non plus démontrer que la prostitution est le résultat d'un choix libre et responsable de la part d'individus autonomes. Les contraintes peuvent être multiples et les travailleuses et travailleurs du sexe sont soumis à d'autres logiques sociales, économiques ou culturelles, comme tout un chacun.

En bref, ces deux positions sont loin des réalités vécues par les prostitué-e-s. Et malheureusement chacune a contribué à la mise en place de politiques sécuritaires et migratoires restrictives qui vont à l'encontre d'une politique sociale d'aide à un groupe d'individus marginalisés et précarisés.

Ainsi en France on a pu voir les tenant-e-s de l'abolitionnisme soutenir des lois comme celle sur la sécurité intérieure en 2003 (LSI), qui inscrit la traite d'êtres humains comme un crime dans le code pénal, tout en protégeant les prostituées étrangères qui dénonceraient leurs proxénètes. Au final, en 2007 aucune condamnation pour traite et nombre d'expulsions avant le moindre témoignage... La figure de la victime de la traite envoyée contre son gré se prostituer a ainsi servi de «paravent humaniste» à des mesures répressives sur l'immigration. La vision



réductrice offerte par la figure de victime de la traite ne traduit pas une réalité beaucoup plus complexe, où les personnes prostituées ont notamment un projet migratoire propre, dans un contexte global de contraintes économiques.

UNE INDUSTRIE STIGMATISÉE ET PRÉCAIRE

Le marché de la pornographie, que nous définirons comme commerce des «représentations sexuelles explicites», peut être abordé sous un angle similaire. Tout en considérant les spécificités de cette industrie, les personnes travaillant dans ce secteur partagent un certain nombre de problèmes avec les prostitué-e-s. En particulier, les conditions de travail variables associées à une stigmatisation et une précarité

sociales importantes. Nous ne parlerons donc pas des conditions de travail des actrices et acteurs, mais préférons réfléchir au rôle de la diffusion de ces images dans la société.

Nous avons ainsi pris le parti dans ce dossier de ne considérer a priori la sexualité vénale ni comme forcément contrainte ni comme un choix. Nous sommes d'avis que les protections sociales publiques sont les conditions minimales pour pouvoir faire des choix et maîtriser sa vie. Le commerce du sexe disparaîtra peut-être un jour, lorsqu'il existera des alternatives crédibles à la sexualité vénale.

Stéphanie Pache

Précarisation du travail, migration et prostitution.

La réalité des prostituées immigrées sous l'angle du travail.

6

Une stratégie pour réduire les conséquences négatives

Que faire pour améliorer la santé et la sécurité des prostituées ?

7

Interview Fleur de Pavé

Présente sur le terrain de la prostitution, l'association est un des rares lieux d'aide et d'écoute.

8-9

La pornographie en Suisse

Ce qu'en dit la loi

9

La loi doit-elle être sexuellement explicite?

Le rôle de la législation en matière de pornographie

10

DOSSIER: LE COMMERCE DU SEXE

Précarisation du travail, migration et entrée dans la prostitution

La réalité des prostituées immigrées sous l'angle du travail.

Par Carine Carvalho, licenciée en Sciences Sociales, intervenante bénévole à l'Association Fleur de Pavé (cf. p.8)

Le débat politique sur la prostitution est dominé par deux grandes positions (voir intro au dossier, p.5), qui peinent à rendre compte de la réalité des travailleuses du sexe. Si la position abolitionniste pêche par son côté misérabiliste et un accent malheureusement trop souvent mis sur la «vulnérabilité des femmes», la conception de la prostitution comme une forme de travail comme une autre est insuffisante, parce qu'elle ne permet pas d'étudier les personnes exerçant la prostitution comme marquées par une trajectoire spécifique, conditionnées par des facteurs tels que le sexe, l'origine sociale ou la nationalité. D'une certaine façon, elle «banalise» le milieu prostitutionnel. La réalité de ce milieu ne saurait être définie par une seule de ces conceptions. Pour le comprendre, il est important de se pencher en profondeur sur les raisons qui ont amené les femmes à entrer dans le travail du sexe, et avant cela, à migrer en Suisse. Pour appréhender le «travail du sexe» il faut le placer dans l'étude du marché du travail global et ses implications pour les femmes.

PRÉCARISATION ET ENTRÉE DANS LA PROSTITUTION

Le marché du travail, que ce soit au Nord comme au Sud, fonctionne selon des logiques discriminatoires de sexe, de classe et de «race». Si la précarité, le chômage et le manque de protection sociale concernent l'ensemble de la population, ces phénomènes touchent majoritairement les femmes.

La migration et l'entrée dans la prostitution peuvent

être analysées comme conséquences du processus d'exclusion progressive des femmes du marché du travail stable. Les personnes qui exercent la prostitution n'ont pas trouvé dans les activités socialement reconnues des conditions de travail et des salaires satisfaisants, et vendent leur force de travail de cette manière.

... il faut placer le «travail du sexe» dans l'étude du marché du travail global et ses implications pour les femmes...

Il convient ainsi de s'intéresser au projet migratoire des prostituées. Quelles lacunes la migration et la prostitution sont-elles censées remplir? A quels besoins (objectifs, subjectifs, immédiats ou à long terme) répondent-elles? Les récits des travailleuses du sexe sont traversés par la recherche de moyens d'atteindre une situation financière stable leur permettant de subvenir à leurs besoins personnels et à ceux de leur famille. Comme par exemple avoir les moyens financiers de finir une formation, pourvoir à l'éducation des enfants laissés au pays, payer le traitement médical à des parents malades, créer une petite entreprise qui puisse assurer un revenu régulier, ou alors, tout simplement, maintenir un niveau de vie décent. Davantage que la contrainte directe de la part des réseaux d'exploitation de la prostitution, ou d'une situation de dénuement total dans leur pays d'origine, ce qu'elles mettent en avant c'est leur projet de vie: un projet qui leur apporterait la prospérité financière, ainsi qu'à leur famille, face à la crainte de «tomber» dans la pauvreté.

SORTIR DE LA PROSTITUTION?

La sortie de la prostitution est trop souvent traitée comme une évidence, majoritairement conçue comme nécessaire et souhaitée par la société et les pouvoirs publics. Mais que gagnent les travailleuses du sexe en quittant leur activité? Il convient de se demander pour quelles raisons les prostituées sortent de la prostitution et quelles sont les conditions nécessaires pour cette sortie.

La majorité des femmes rencontrées dans le milieu prostitutionnel ne dispose pas d'une formation ni d'expérience de travail reconnue en Suisse. Face à l'incertitude de trouver des conditions et des satisfactions suffisantes dans une autre activité, la sortie de la prostitution n'est pas envisagée de manière définitive. La preuve de cela est le parcours même que certaines travailleuses ont dû suivre pour quitter la prostitution, parcours caractérisé par les allers-retours ou le cumul de deux activités, une avouée et légitime, et une autre cachée – la prostitution. Si le stigmatisme qui pèse sur l'activité prostitutionnelle les pousse à vouloir à tout prix quitter le travail du sexe, la possibilité n'est pas exclue d'exercer à nouveau cette activité si leur condition financière venait à se péjorer.

Une réflexion sur la



Reeperbahn, Hambourg

sortie de l'activité prostitutionnelle doit intégrer les possibilités pour les femmes, et surtout les femmes migrantes, de trouver un emploi. Mais pas seulement. Il convient de se demander quels emplois et dans quelles conditions. Une vraie politique de réinsertion doit proposer des emplois stables associés à des conditions de travail équivalentes à celles de la majorité de la population, ainsi que des possibilités de terminer une formation. Dans les pays du Nord, cela signifie aussi donner la possibilité aux travailleuses immigrées d'accéder au séjour légal. La question prostitutionnelle oblige ainsi à formuler une réflexion qui interroge différents domaines: les politiques migratoires et les droits des personnes migrantes, l'inégalité entre femmes et hommes, ainsi que les attentes envers les conditions de travail.

POUR EN SAVOIR PLUS

Pour un argumentaire féministe des deux positions, voir les articles de Claudine Legardinier et de Gail Pheterson dans: *Prostitution 1 et 2*. In : HIRATA, H., LABORIE, F., LE DOARE, H., SENOTIER, D., (eds), *Dictionnaire critique du féminisme*, Paris, PUF, p.161-166.

Sur le travail du sexe: MATHIEU, Lilian (2002), *La prostitution, zone de vulnérabilité sociale*. In : *Nouvelles Questions Féministes*, vol. 21, n°2, p. 55-75. Dans cet article, l'auteur place la précarité de la société salariale au centre du débat sur la prostitution.

DOSSIER: LE COMMERCE DU SEXE

Réduire les conséquences négatives

En Suisse romande, les informations fiables sur les conséquences de la prostitution sont peu nombreuses. Il devrait être possible d'en savoir davantage.

Par Sandrine Bavaud, députée verte au Grand Conseil vaudois

UNE RÉALITÉ TROP PEU CONNUE...

Malgré l'introduction de la nouvelle Loi sur l'exercice de la prostitution (LPROS) en automne 2004, la moitié des prostituées pratiquant dans le canton de Vaud sont dans l'illégalité. Par conséquent, il ne suffit pas d'attendre une évaluation, certes nécessaire, de la LPROS. Il s'agit de trouver des alternatives. En effet, il n'est pas acceptable d'autoriser que ces personnes travaillent sans droits alors que les implications générées sont trop souvent dramatiques ni, par ailleurs, de blanchir les répercussions directes ou indirectes sur de nombreux secteurs comme la santé publique, la sécurité, l'économie, la fiscalité ou l'immigration. Les impacts découlant de la prostitution étant encore trop largement méconnus, une étude scientifique du phénomène pourrait s'avérer adéquate afin d'en maîtriser les préjudices.

Contactée par Michel Venturelli, criminologue et coordinateur de l'association tessinoise CASI (Club associati svizera Italia), j'ai été persuadée de la pertinence d'une étude scientifique basée sur une stratégie de réduction du préjudice dans le domaine de la prostitution. Alors que cette démarche avait déjà été acceptée par le législatif tessinois et que mon interlocuteur était en train de s'approcher de plusieurs cantons afin de convaincre des députées et des députés d'intervenir dans ce sens, je me suis alors rapprochée du terrain pour obtenir des informations complémentaires concernant le canton de Vaud.

En juin 2008, la Police cantonale recensait environ 600 personnes (de sexe féminin et, dans une moindre mesure, des travestis) dont 250 à 300 clandestines. A mon grand étonnement,

la Police cantonale ne dénombrerait aucun travailleur de sexe masculin, affirmation qui mériterait d'être creusée. La majeure partie des femmes qui exercent la prostitution en étant répertoriées et suivies ne seraient pas, en règle générale, soumises à des contraintes autres que celles de leurs collègues. Les nombreux cas rapportés laissent toutefois penser que des formes de contrainte moins visibles sont à l'œuvre. Par contre, les prostituées qui exercent dans l'illégalité sont particulièrement sujettes à la criminalité (vols, viols, exploitation, chantage, esclavagisme). En effet, dans la plupart des cas, les auteurs de ces crimes ne sont pas dénoncés, les victimes craignant à tort ou à raison une expulsion du territoire suisse.

...QUI NÉCESSITE UNE ÉTUDE APPROFONDIE

La moitié des prostituées travaillant illégalement dans notre canton, il est donc

difficile de les protéger, d'agir à l'encontre du crime organisé de manière efficace et de prévenir les maladies sexuellement transmissibles. Les données en notre possession ne permettent toutefois pas d'évaluer ni le nombre de délits, ni dans quelle mesure

...La moitié des prostituées travaillent illégalement dans notre canton, il est donc difficile de les protéger...

l'augmentation des maladies sexuellement transmissibles est imputable au milieu de la prostitution. Aussi, il est indispensable d'étudier sérieusement le phénomène, qui se prête difficilement à des sondages fiables, afin de recueillir les informations nécessaires à l'élaboration d'une législation efficace. Par ailleurs, afin de limiter les craintes d'expulsion et de rendre possible un rapport de confiance entre les prostituées et l'équipe de scientifiques char-

gée de l'étude, il conviendrait d'octroyer aux travailleuses du sexe dans une situation illégale un «permis de travail temporaire».

Pour donner suite aux conclusions du criminologue Venturelli, j'ai donc déposé un postulat proposant la mise en œuvre d'un projet pilote qu'il s'agirait de coordonner au niveau suisse. Basé sur une étude scientifique et l'octroi de «permis de travail temporaires», ce projet pilote permettrait de recueillir des informations nécessaires, tenant compte du contexte et des ressources à disposition, afin de légiférer de manière adéquate en matière de prostitution. De nouvelles réponses aux préjudices dans le domaine de la prostitution pourraient être apportées. Le nombre de personnes pratiquant le métier «volontairement» sans être en règle avec la loi ainsi que les victimes forcées à exercer le métier sous la contrainte pourrait également largement diminuer.

LES PERMIS POUR DANSEUSES DE CABARET

La loi fédérale sur les étrangers, acceptée par la population suisse le 22 septembre 2006, prévoit des permis de travail provisoires (permis L) pour les personnes particulièrement menacées d'être exploitées dans l'exercice de leur activité lucrative. Ces permis sont délivrés pour une durée maximale de 8 mois et uniquement à des ressortissants de pays non-membres de l'Union européenne, les ressortissants des pays membres bénéficiant de conditions plus favorables grâce au régime spécial de la libre circulation des personnes.

Cette disposition légale vise en premier lieu les danseuses de cabaret. Il y a actuellement en Suisse quelque 2000 danseuses de cabaret avec permis L. Environ deux tiers d'entre elles viennent d'Europe de l'Est (principalement de Russie, de Roumanie et d'Ukraine), un sixième d'Amérique Latine et le reste d'Afrique et d'Asie. Les cantons sont totalement libres d'octroyer ou non ce type de permis. La quasi totalité des cantons en Suisse a cependant fait le choix de reconnaître la précarité des danseuses de cabaret en leur délivrant des permis, permettant ainsi un meilleur contrôle des conditions de travail.

Contre l'avis de la plupart des milieux intéressés, le canton de Vaud a rejoint en 2007 le Valais, Appenzell-AR, St-Gall et Thurgovie sur la liste des cantons ne délivrant pas de permis aux danseuses de cabaret. Cette décision du Conseil d'Etat vaudois est regrettable à plus d'un titre. Elle a pour conséquence directe de plonger dans l'illégalité de nombreuses danseuses de cabaret et de favoriser ce contre quoi l'on est supposé lutter: la prostitution clandestine et la traite de femmes. Une telle politique, refusant de reconnaître la réalité et les difficultés du terrain, est contre-productive. Dans les cantons où ces permis n'existent pas, les bars douteux et non contrôlés ne sont pas rares et débouchent inévitablement sur des mariages blancs, du travail au noir et des situations plus ou moins graves de traite des femmes.

Raphaël Mahaim

DOSSIER: LE COMMERCE DU SEXE

Sur le terrain, avec les travailleuses du sexe

L'association Fleur de pavé est présente dans le canton de Vaud et cherche à soutenir les travailleuses du sexe. Nous avons voulu en savoir plus sur son fonctionnement et son action. Interview avec Anne Ansermet-Pagot, coordinatrice de l'association.

Quelle est l'origine de *Fleur de pavé*?

L'association a été créée en 1996. A cette époque, la ville de Lausanne s'intéressait aux femmes toxicodépendantes qui se prostituaient. Il n'existait aucune structure à proximité des lieux de travail des personnes concernées, permettant d'assurer un suivi personnel, une aide ponctuelle ou de répondre à des problèmes de santé. Des enquêtes ont été effectuées auprès des femmes concernées et des permanences régulières ont été créées. En 1997, la période exploratoire s'est terminée, l'association s'est développée et ses objectifs se sont élargis. Il ne s'agit aujourd'hui plus de se concentrer seulement sur les femmes toxicomanes; ce serait discriminatoire et réducteur. *Fleur de pavé* a pour but d'offrir un espace d'écoute et de parole, de prodiguer des conseils juridiques et sanitaires pour toutes les travailleuses du sexe.

Comment mettez-vous en œuvre ce but?

Nous avons quatre domaines d'activités. Premièrement, le bus mobile, présent dans les rues où s'exerce la prostitution est à disposition des travailleuses du sexe cinq fois par semaine. Deuxièmement, *Fleur de pavé* organise l'action «Femmes aux Pieds Nus», initiée par l'aide suisse contre le sida. Des médiatrices formées en santé communautaire se déplacent dans les salons et les cabarets et rencontrent des travailleuses du sexe de la même origine qu'elles.

Troisièmement, l'accueil au bureau permet plus de discrétion. Ces rencontres permettent de discuter de problèmes personnels, médicaux, juridiques ou administratifs. Nous redirigeons aussi les femmes vers d'autres

services et les accompagnons dans certaines démarches (par exemple en cas de violence).

Finalement, nous disposons d'une commission juridique. Deux avocat-e-s bénévoles sont à disposition pour des conseils juridiques en cas de problèmes précis d'une travailleuse du sexe, dans le cas de l'analyse d'une loi ou d'une démarche juridique.

Fleur de pavé est une association à bas seuil, c'est-à-dire qu'il n'y a pas d'exigence pour les personnes qui viennent à l'association (ni dossier, ni contrats, anonymat garanti...). Les travailleuses du sexe peuvent venir seulement pour prendre du matériel (préservatifs, lubrifiant, seringues stériles...) et discuter autour d'un café.

Et au-delà du travail de prévention?

L'association reçoit des subventions pour son travail de prévention – c'est sa mission principale. Il y a donc peu de travail de *lobbying*. Toutefois, l'association est connue dans le réseau social et médical. Elle est parfois sollicitée par des écoles spécialisées, des étudiant-e-s, des journalistes ou la police pour présenter l'association et les problèmes rencontrés par les travailleuses du sexe.

Vous vous adressez essentiellement aux travailleuses du sexe?

Fleur de pavé s'occupe de la prostitution féminine au sens large. Ceci comprend donc aussi les travestis, transgenre, etc. La prostitution masculine s'effectue à d'autres endroits et souvent de manière plus cachée. Pour l'instant, personne ne s'en occupe, ce qui est problématique...

L'association est à disposition de toutes les travailleuses du sexe. Mais dans les faits, elle

a peu de contacts avec les Suissesses, qui ont facilement accès aux structures existantes ou avec celles qui pratiquent de manière occasionnelle.

Comment les travailleuses du sexe sont-elles intégrées dans le fonctionnement de l'association?

L'association *Fleur de pavé* travaille en parité. Cela signifie qu'elle n'est pas seulement composée de travailleuses sociales, mais que des travailleuses du sexe ou des femmes qui ont exercé ce travail dans le passé sont intégrées dans l'organisation de l'association, à tous les niveaux. Dans le cadre des permanences, ceci est une grande richesse car un message de prévention est beaucoup mieux écouté s'il est donné par des personnes qui vivent ou ont vécu la même réalité.

Que penser de la nouvelle loi vaudoise sur la prostitution?

Fleur de pavé a été intégrée dans le processus de création de cette loi, entrée en vigueur en 2004 et visant à mieux réglementer la prostitution. Cette loi a suscité beaucoup d'espoirs, mais dans les faits, elle a eu des conséquences négatives... L'application de la loi a eu deux types d'effets problématiques: sur les salons de massages, qui comprennent aussi les appartements individuels, et sur la prostitution de rue.

Dans le premier cas, il est désormais obligatoire de s'inscrire à la police du commerce et de se déclarer au propriétaire de l'immeuble où les travailleuses du sexe exercent leur activité. Ceci a posé des problèmes pour les travailleuses clandestines et des femmes en situation régulière se sont vues résilier leur bail lorsqu'elles demandaient l'accord de la région.

Dans le cas de la prostitution de rue, le travail est autorisé dans un périmètre défini. Une partie de la rue de Genève a ainsi été interdite en raison de la proximité d'habitations. Les horaires ne sont pas libres non plus (21h à 5h en hiver, 22h à 5h en été!). Cela limite le temps de travail pour les travailleuses du sexe, qui ont vu les possibilités d'exercer se restreindre et de fait, leur revenu diminuer. D'autre part, lors des contrôles d'application de cette nouvelle réglementation, la police contrôle le statut de séjour. Le climat est donc tendu, les amendes et les ordres de quitter le territoire suisse nombreux... Etant donné que cette profession est principalement exercée par des personnes migrantes, elle est aussi dépendante de la législation sur l'asile et les étrangers, qui s'est durcie ces dernières années.

Dans le cas des femmes clandestines, si elles subissent des violences, il leur est très difficile de porter plainte. La législation actuelle stipule que durant le temps de l'enquête, elles peuvent obtenir un permis de séjour provisoire si l'enquête nécessite leur présence. Dans certains cas, la réparation financière pour tort moral et physique pour la victime tarde et les femmes ont déjà quitté la Suisse lorsque l'argent leur est versé! L'association se bat pour que les femmes puissent toucher en main propre leurs indemnités. Un retour avant l'indemnisation dans leur pays d'origine compromet gravement le fait qu'elles puissent toucher l'argent dû.

Et sur la suppression du permis L pour les danseuses de cabaret?

Avant la suppression récente du permis L pour les danseuses de cabaret extra-européennes dans le canton de Vaud, une certaine

DOSSIER: LE COMMERCE DU SEXE

(suite de la page 8)

hypocrisie régnait quant aux conditions de travail de ces femmes. Les autorités fermaient les yeux sur la prostitution dans les établissements et les femmes concernées avaient des conditions de travail souvent catastrophiques. En 2006, les autorités se sont intéressées à la situation des artistes de cabaret. La plupart des femmes concernées travaillaient à 100% comme danseuses et ajoutaient à cela des activités de prostitution, ce qui posait un problème légal. Depuis la décision des autorités de supprimer le permis L, les contrôles ont augmenté. Si des activités de prostitution sont découvertes, le droit de cabaretier est supprimé. Mais dans les faits, les femmes ont continué leur travail de prostitution de manière plus cachée, dans des chambres d'hôtel par exemple, où elles sont moins protégées.

En 2007, les autorités ont décidé de supprimer le permis L pour les danseuses extra-européennes. Nous regrettons ne pas avoir été consultées et désapprouvons cette décision. L'argument utilisé par les autorités était de lutter préventivement contre la traite des femmes. Toutefois, la majorité des femmes concernées par cette décision est restée en Suisse et pour elles la situation est pire qu'avant, car l'activité est

devenue clandestine et les femmes sont encore moins bien protégées... *Fleur de pavé* avait malheureusement peu de moyens de faire campagne.

La traite des femmes, telle que dénoncée par Amnesty est-elle un vrai problème?

Le problème de la prostitution est plus complexe que le phénomène de «traite des femmes» combattu par Amnesty. En Suisse, il y a relativement peu de situations connues d'exploitation massive de femmes. Il faudrait s'intéresser plus largement aux phénomènes d'exploitations familiales et aux problèmes des femmes clandestines en réfléchissant à l'aspect culturel et psychologique de ce type de migration. Beaucoup de familles des travailleuses du sexe, venues clandestinement, croient à l'eldorado européen et refusent que leur fille rentre au pays. Celle-ci leur envoie de l'argent qui leur permet de changer de statut dans leur pays, de scolariser les enfants, etc. La travailleuse du sexe peut difficilement casser l'espoir que sa famille a mis en elle et rentrer dans son pays d'origine.

Propos recueillis par
Line Rouyet

La pornographie chez nous

Le rôle de l'Etat et l'étendue de son intervention dans le domaine des représentations sexuelles explicites évoluent d'une étrange façon. Dans un contexte proclamé de «libération sexuelle», la législation devient plus tolérante sur les actes sexuels (légalisation de l'homosexualité, des rapports hors mariage) tout en mettant en œuvre de nouvelles stratégies pour faire face aux développements technologiques (internet, téléphonie mobile) et la diffusion ainsi facilitée des représentations de ces actes.

Le droit pénal suisse, tout comme le droit étranger, a évolué en matière de pornographie. En Suisse, l'ancien article 204 CP, qui réprimait les publications obscènes, a été abrogé au profit d'un nouvel article 197 CP, entré en vigueur le 1^{er} octobre

1992. L'article 197 CP ne définit pas la pornographie. Tout d'abord, il s'agit d'épargner le spectacle pornographique à des jeunes de moins de 16 ans. De plus, personne ne doit être contraint de prendre connaissance de représentations à teneur sexuelle. Le bien juridique protégé est l'intérêt de l'individu ou de l'enfant à ne pas être confronté contre son gré à la pornographie.

Quant à la pornographie «dure», elle est strictement interdite par le chiffre 3 de l'article 197. Tel qu'il est rédigé, l'article 197 CP est un délit formel. Il s'agit d'un comportement que la loi réprime comme tel sans prendre en considération le résultat. Plus précisément, l'article 197 CP définit un délit de mise en danger abstraite.

SP

CODE PÉNAL SUISSE: ART. 197

1. Celui qui aura offert, montré, rendu accessibles à une personne de moins de 16 ans ou mis à sa disposition des écrits, enregistrements sonores ou visuels, images ou autres objets pornographiques ou des représentations pornographiques, ou les aura diffusés à la radio ou à la télévision, sera puni d'une peine privative de liberté de trois ans au plus ou d'une peine pécuniaire.

2. Celui qui aura exposé ou montré en public des objets ou des représentations visés au ch. 1 ou les aura offerts à une personne qui n'en voulait pas, sera puni de l'amende.

Celui qui, lors d'expositions ou de représentations dans des locaux fermés, aura d'avance attiré l'attention des spectateurs sur le caractère pornographique de celles-ci ne sera pas punissable.

3. Celui qui aura fabriqué, importé, pris en dépôt, mis en circulation, promu, exposé, offert, montré, rendu accessibles ou mis à la disposition des objets ou représentations visés au ch. 1, ayant comme contenu des actes d'ordre sexuel avec des enfants, des animaux, des excréments humains ou comprenant des actes de violence, sera puni d'une peine privative de liberté de trois ans au plus ou d'une peine pécuniaire. Les objets seront confisqués.

3bis. Celui qui aura acquis, obtenu par voie électronique ou d'une autre manière ou possédé des objets ou des représentations visés au ch. 1 qui ont comme contenu des actes d'ordre sexuel avec des enfants ou des animaux ou comprenant des actes de violence, sera puni d'une peine privative de liberté d'un an au plus ou d'une peine pécuniaire.

(...)

5. Les objets ou représentations visés aux ch. 1 à 3 ne seront pas considérés comme pornographiques lorsqu'ils auront une valeur culturelle ou scientifique digne de protection.



Gustave Courbet, *L'origine du monde*, 1866

DOSSIER: LE COMMERCE DU SEXE

La loi doit-elle être sexuellement explicite?

Pourquoi un Etat doit légiférer en matière de représentations sexuelles explicites? Peut-on parler de dangers d'une exposition à ces images?

La question sera abordée sous deux angles. Le premier est celui qui oppose les féministes libérales aux radicales. Toute la polémique repose sur le pouvoir que l'on attribue aux représentations sexuelles explicites et sur une interprétation des rapports sexuels en terme de rapport de domination.

ACTE DE VIOLENCE?

Les tenant-e-s d'une vision de la sexualité comme rapport forcément de subordination des femmes aux hommes soutiennent que la représentation d'actes «par essence» violents constitue un acte de violence sexuelle en soi et donc porte atteinte à l'intégrité ou à la dignité des femmes. Deux aspects sont donc discutables. D'abord prétendre que tout rapport sexuel est un rapport de domination et une violence envers les femmes est terriblement réducteur. Cela témoigne de plus d'une perspective totalement hétérosexuelle et enferme les femmes dans un rôle toujours passif. Faire de toutes les représentations sexuelles explicites une forme de violence empêche une lutte contre les violences sexuelles réelles et sème la confusion.

Enfin, le postulat théorique sous-jacent à cette position considère qu'un moyen de représentation de l'oppression peut exercer un pouvoir oppresseur. Sans revenir sur la question de savoir si la sexualité est nécessairement violence, nous pouvons considérer que les pratiques contemporaines sexuelles ne sauraient être totalement exemptes d'un système de pouvoir tel que le patriarcat. Il est donc malheureusement peu surprenant que les représentations de ces pratiques en soient empreintes. Mais cela donnerait-il la légitimité à une intervention législative? Le rôle que joue la pornographie comme facteur facilitant les agressions sexuelles reste largement à démontrer et ne saurait justifier

sa pénalisation dans l'absolu. Rappelons de plus que la législation suisse interdit toute représentation «d'acte d'ordre sexuel comprenant des actes de violence».

UN BIENFAIT POUR LES FEMMES?

Le courant libéral défend un rôle social et même politique de la pornographie pour une «véritable» libération sexuelle des femmes. Arguant que personne ne peut choisir la sexualité des autres adultes consentants à leur place, les féministes libérales prônent une libéralisation des représentations sexuelles explicites. Pour les tenant-e-s de cette position, la pornographie est un bienfait pour les femmes: d'un point de vue personnel, elle aurait un rôle d'information et le fait qu'elle soit de la fiction permettrait d'évacuer la confusion émotionnelle qui entoure le sexe dans la réalité et ainsi d'expérimenter des situations inconcevables dans la réalité; politiquement la légitimer protégerait mieux les personnes travaillant dans ce domaine et constituerait une lutte contre la censure qui a contrôlé la sexualité des femmes à travers les siècles.

Si l'on ne peut probablement être aussi positive que certaines de ces «féministes libérales» au sujet des bienfaits du porno, il paraît tout aussi dangereux de rejoindre les positions les plus conservatrices sur ce sujet et d'enfermer les représentations

sexuelles explicites dans l'illégalité et la répression pénale. Mais de toute façon la plupart des législations laissent une porte ouverte à cette question: en bref, si c'est de l'art, c'est permis.

L'ART DE LA PORNOGRAPHIE

Car il faut bien comprendre qu'aux yeux de la loi, toutes les représentations sexuelles explicites ne sont pas de la pornographie (cf. p.9). Après avoir interdit la pornographie aux personnes de moins de 16 ans, garantit que personne ne serait forcé à en voir et interdit toute production ou consommation des représentations d'actes considérés comme la «pornographie dure», tout est possiblement remis en question par le chiffre 5 de l'article 197 du CP consacrant l'idée que les représentations ne seront pas pornographiques si elle présentent «une valeur culturelle ou scientifique digne de protection». Voilà un critère bien difficile à définir. Ce débat existe depuis longtemps et n'est pas terminé. Pour exemple, la récente exposition du musée de l'Elysée sur les «Controverses» juridiques autour d'œuvres photographiques présentait plusieurs illustrations de cette polémique (cf. encadré).

LA LIBERTÉ D'OFFENSER

La question de la liberté d'expression doit également être abordée. S'il est sensé de crimi-

naliser la représentation d'actes répréhensibles pénalement, comment justifier d'interdire celle d'actes tout à fait légaux entre adultes consentants. Par exemple dans le droit suisse les actes scatologiques entre adultes consentants sont permis mais pas leurs représentations.

Il est possible de questionner également la limite inférieure d'âge légal imposée. Quelle était la volonté du législateur? Les représentations sexuelles explicites d'actes non violents ont-elles une influence néfaste sur le développement des personnes mineures? Cette affirmation souvent répétée n'a pu être sérieusement démontrée. Aujourd'hui nombre de personnes, notamment des politicien-ne-s de tous bords, font des liens «magiques» entre la pornographie et les actes de violence sexuelle (ou non, d'ailleurs) chez les jeunes et prônent des mesures radicales d'interdiction de toute représentation sexuelle explicite, mais également celle des œuvres de fiction ou des jeux vidéos «trop réalistes». La gauche ne doit pas tomber dans une politique du sexe bien pensante et bourgeoise qui restreint les libertés individuelles en enfermant les individus et leur sexualité dans un carcan hétéronormé et stigmatisant la sexualité des femmes et des hommes.

Stéphanie Pache

«CONTROVERSES»

Sur cette image, l'actrice et mannequin Brooke Shields a dix ans et pose nue pour un projet de publication de Garry Gross, *The Woman in the Child*. Sa mère signe un contrat cédant tous les droits des images à Gross. En 1981, Brooke Shields veut en empêcher l'usage. Débute alors une bataille juridique entre Shields et Gross. Les tribunaux considèrent que le contrat conclu par la mère est valable. Les avocats de Brooke Shields déposent alors une nouvelle plainte contre Gross pour atteinte à la sphère privée de l'actrice. Mais la Cour estime que ces photographies ne sont pas «sexuellement suggestives»...

Controverses, une histoire juridique et éthique de la photographie, Girardin D, Pirker C, Actes Sud, Musée de l'Elysée 2008

SP



L'ascension fulgurante de Barack Obama

Barack Obama est désormais le candidat désigné des démocrates pour les élections présidentielles américaines. Son ascension fulgurante mérite qu'on s'y arrête.

Par David Madden,
Américain vivant à Vienne,
membre du Parti démocrate du
New Jersey

Début 2004, Barack Obama était un politicien débutant qui n'avait qu'une petite chance d'être le démocrate choisi pour l'élection du sénateur de l'Illinois. Quelque quatre ans plus tard, après avoir déjà marqué l'histoire en étant le premier Afro-Américain à être nommé par un parti majeur pour la candidature à la présidence des Etats-Unis, il a de bonnes chances de devenir l'homme le plus puissant du monde.

LES RAISONS D'UN SUCCÈS

Comment cela s'est-il produit ? L'ascension fulgurante d'Obama résulte d'une combinaison de ses talents oratoires, de ses positions politiques, d'un parcours atypique, et – c'est peut-être le plus important – de chance. Sa première apparition remarquée sur la scène politique date de 2004 lorsqu'il a été invité, en tant que nommé démocrate pour l'élection du sénateur de l'Illinois, à prononcer le discours d'ouverture de la convention nationale du parti démocrate. Le discours enlevé d'Obama au sujet de son parcours atypique (un père kenyan, une mère blanche de l'Etat du Kansas et une enfance passée en Indonésie et à Hawaii) et de l'urgent besoin de réforme de la politique américaine a suscité un large engouement à la fois chez les commentateurs politiques et chez les électeurs.

... *Son discours enlevé sur l'urgent besoin de réforme de la politique américaine a suscité un large engouement...*

Obama a été élu au Sénat en remportant une victoire écrasante sur son adversaire

républicain. A cette époque, Obama a dit aux médias qu'il n'était pas intéressé à se lancer dans la course à la présidentielle de 2008. Cependant, alors que la guerre en Irak est devenue de plus en plus impopulaire en

ses voix se sont élevées pour taxer sa décision de prématurée. Mais sa décision avait un sens à plusieurs égards. Puisqu'il était un orateur charismatique et un opposant de la première heure à la guerre en Irak, il représen-

tes chances de devenir le nommé démocrate. Grâce à son utilisation créative d'internet, lui permettant d'étendre son réseau de supporters et de donateurs, Obama a toutefois pris Hillary Clinton de court dans l'Iowa, l'Etat où a eu lieu la première primaire démocrate. Grâce à cette première victoire, Obama a généré une vague de dons qui l'ont fortement aidé pour la suite des primaires.

UN ESPOIR

Maintenant, Obama s'apprête à affronter John McCain, le nommé républicain pour l'élection de novembre. Il y a de grandes chances pour que l'élection soit très disputée, mais un certain nombre de signes parlent en faveur d'Obama. Tout d'abord, il faut voir que le parti républicain et le président Bush souffrent aujourd'hui d'une grande impopularité aux Etats-Unis. Même si John McCain s'est souvent distancé des politiques de Bush par le passé, il lui sera associé dans l'esprit de nombreux électeurs. Obama dispose en outre de fonds beaucoup plus importants que McCain pour les annonces publicitaires et pour la mobilisation de ses supporters. Enfin, sur les deux questions les plus importantes de l'élection, la guerre et l'économie, McCain est perçu comme le défenseur d'une guerre impopulaire et a admis lui-même qu'il n'était pas un grand connaisseur de l'économie.

Beaucoup de choses peuvent encore se passer d'ici à novembre, mais j'estimerai actuellement les chances qu'Obama de gagner l'élection à 70%. S'il y parvient, des millions d'Américains et des milliards de personnes se réjouiront de son entrée en fonction et diront au revoir aux politiques désastreuses des années Bush.

Traduction : Raphaël Mahaim



2005 et en 2006, les démocrates opposés à cette guerre ont encouragé Obama à réfléchir à l'opportunité d'une candidature pour l'investiture démocrate de 2008. A l'inverse de Hillary Clinton, Obama avait dès le début marqué son opposition à la guerre en Irak, notamment en qualifiant la décision d'envahir l'Irak de «dumb war».

Après moult discussions avec sa femme Michelle, Obama a finalement pris la décision en février 2007 de se lancer dans la course à l'investiture démocrate pour l'élection à la présidence. Obama n'ayant été sénateur que pendant deux ans, de nombreux

taient un choix naturel pour les électeurs de gauche ne désirant pas voter pour Hillary Clinton. En outre, une plus grande expérience au Sénat aurait permis à ses futurs opposants de montrer du doigt des lois controversées ou impopulaires pour lesquelles il aurait voté et lui rendre ainsi la tâche plus difficile. Enfin, même en cas d'échec à l'investiture démocrate, Obama aurait pu se profiler sur la scène politique nationale et augmenter ses chances d'être choisi comme vice-président.

Malgré son charisme, les sondages lui ont longtemps été défavorables quant à ses

Davantage de transports publics

Une initiative populaire fédérale a été lancée par l'Association Transports et environnement, afin d'assurer le financement des transports publics. Petit tour des enjeux.

Par Valérie Schwaar, secrétaire générale ATE Vaud, députée au Grand Conseil

Construire une troisième voie entre Lausanne et Genève, creuser les tunnels de Gléresse et du Zimmerberg, tout le monde – ou presque – s'accorde sur la nécessité d'investir dans les infrastructures ferroviaires. Il faut en effet absorber la hausse du trafic en augmentant la capacité de certaines lignes surchargées mais aussi prévoir l'augmentation des besoins en mobilité de l'économie et de la population. A titre d'exemple, le canton de Vaud prévoit, à lui seul, d'accueillir 100'000 nouveaux habitants d'ici 2020.

INVESTIR

Si l'on ne veut pas péjorer une qualité de l'air déjà médiocre ni risquer la congestion du réseau des transports, ces besoins en mobilité devront être satisfaits par des moyens écologiquement responsables. Mais pour garantir un changement des habitudes de déplacement au profit des transports publics, il faut en améliorer l'efficacité par un renforcement des dessertes et des fréquences. La Confédération l'a bien compris, elle qui promet de soutenir les mesures allant dans ce sens par le biais des projets d'agglomération. En comptant les projets cités plus haut, ce ne sont pas loin de 15 milliards de francs qu'elle devra investir pour développer et améliorer le réseau des transports publics en Suisse.

Pour garantir les fonds nécessaires à la mise en œuvre de cet objectif, l'ATE (Association Transports et Environnement), principale organisation de protection de l'environnement active dans le domaine des transports, a décidé de lancer une initiative populaire fédérale portant précisément sur le financement des transports

publics et demandant l'application du principe de l'affectation obligatoire pour le rail comme pour la route. Cette initiative vise à ancrer dans la Constitution le principe de l'encouragement aux transports publics et à répartir le produit de l'imposition des huiles minérales à égalité entre la route et le rail.

... il est urgent de modifier un mécanisme qui ne correspond plus aux besoins et objectifs de la Suisse...

FINANCER

En effet, le mécanisme actuel de financement favorise nettement la route, en affectant 74% du «compte routier» à la route, contre 24% seulement au rail. Pour l'ATE, il est urgent de modifier un mécanisme qui ne correspond plus aux besoins et objectifs de la Suisse en matière de transports; l'initiative propose donc de continuer à canaliser la moitié des recettes de l'impôt sur les carburants et la totalité de la surtaxe sur les huiles minérales dans un pot commun mais de répartir ensuite ces revenus à parts égales entre les transports publics et la route. Le produit de la vignette, aujourd'hui reversé dans le compte routier, resterait entièrement affecté aux routes.

Cette proposition ne menace pas pour autant l'achèvement du réseau des routes nationales, tel que le Parlement l'avait décidé en 1960. En cas d'acceptation de l'initiative, le système de financement actuel restera en vigueur jusqu'en 2014, permettant d'engranger les 8,4 milliards nécessaires à la réalisation des derniers ouvrages autoroutiers. Mais dès sa première année d'application, l'initiative permettra de «déplacer» annuellement 800 millions au profit des transports publics. En cela, cette initiative ne pro-

pose pas un nouvel impôt mais bien un rééquilibrage du système de financement des infrastructures de transports, tenant compte des évolutions sociétales et environnementales de ces vingt dernières années.

Il s'agit donc de garantir la pérennité du fonds des transports publics (FTP) en l'alimentant automatiquement, pour réaliser plus rapidement les importants projets ferroviaires déjà identifiés, tel que la troisième voie Lausanne-Genève, mais aussi pour assurer des revenus réguliers dans les décennies à venir. On peut ainsi évaluer de 11 à 12 milliards les montants mis à disposition des transports publics jusqu'en 2030 grâce à cette modification du mécanisme de financement. De quoi financer une large partie des projets en attente.

CRIS D'ORFRAIE

Le lobby routier a bien sûr crié son indignation, face à ce qu'il appelle un «pillage scandaleux de la caisse routière» et une volonté de «briser la paix des transports». Mais il lui faudra néanmoins argumenter son opposition à une initiative qui ne vise rien d'autre qu'à rééquilibrer les financements en répartissant également le revenu des taxes routières entre

les deux principaux modes de transports. Ce lobby, qui prétend défendre la complémentarité de la route et du rail, devrait plutôt saluer cette proposition qui remet précisément ces modes de déplacement sur pied d'égalité.

Soutenue par une large alliance de partis politiques, de syndicats et d'organisations environnementales, cette initiative sera officiellement lancée début 2009. Ces partenaires, dont le Parti socialiste et le SEV pour ne citer qu'eux, veulent ainsi rendre possible le transfert d'une part importante du trafic motorisé de la route au rail au cours de ces prochaines années. Si ce projet aboutit, il créera les conditions de financement d'une politique des transports qui tienne compte des enjeux liés aux bouleversements climatiques, tout en garantissant la qualité de l'offre des transports publics.



A l'Uni-supermarché

Le paysage universitaire a été profondément restructuré sous la direction du Secrétariat d'Etat à l'éducation et à la recherche au cours des dix dernières années. L'objectif de ces changements est la création d'«usines à savoirs» conformes aux besoins du marché, avec des points forts dans les sciences naturelles, les technologies et la médecine. La formation en sciences humaines, un des piliers centraux de la société bourgeoise du XIX^e siècle, est restée sur le carreau.

Par Hans-Ulrich Jost, Prof. émérite d'histoire à l'Université de Lausanne

Le déclencheur de cette révolution universitaire a été l'Accord de Bologne, qui a été ratifié en 1999 par le secrétaire d'Etat Charles Kleiber, quasiment sans consultation des acteurs concernés. Cet accord a permis d'accélérer la concrétisation des exigences, déjà émises dans les années 1980, de plus d'efficacité, de réorganisation et de contrôle administratif. Les cursus d'études ont été dépecés en petits modules, valorisés par des points, des crédits et des examens et vendus aux étudiant·e·s comme des marchandises. Le contenu ne compte guère, c'est l'emballage qui prime.

DOMINATION DE LA BUREAUCRATIE

Comment en est-on arrivé à cette révolution froide pilotée par en haut? Un regard sur l'évolution des hautes écoles au cours des 50 dernières années aide à comprendre la signification des changements récents. Dans le contexte de l'après-guerre, marqué par l'énergie atomique et l'euphorie des spoutniks, s'est mise en place une politique de la recherche pilotée par l'Etat et l'armée. Le prestige national et l'économie devaient être promus. Cette politique a conduit à l'impulsion d'un programme nucléaire massif, avec le plan secret de doter l'armée suisse de la bombe atomique. En outre, le Fonds national pour la recherche scientifique a été créé en 1952, avec les sciences naturelles et techniques comme priorité.

Une deuxième impulsion prit forme dans les années 1960, lorsque les premières générations de l'après-guerre accédèrent à l'université. En une décennie, le nombre d'étudiant·e·s

doubla. Cela déboucha sur une «euphorie de planification» incontrôlée qui prit fin durant la crise des années 1970. Avec le glissement à droite des années 1980, et la montée des dogmes néo-libéraux, de nouveaux objectifs furent formulés: il s'agit maintenant d'intégrer complètement le savoir au marché et de le juger selon son potentiel de profit. Comme le formulait C. Kleiber en 1999: «Le savoir a été longtemps un don de Dieu que nul n'était autorisé à vendre ou à acheter. (...) Avec le couple désormais inséparable de la démocratie et du marché, les connaissances nouvelles et la formation deviennent peu à peu le premier facteur de production. (...) Ainsi, ce qui était don du ciel est désormais aussi une source de profits pour les entreprises et une condition de prospérité pour les Etats.»

... il s'agit maintenant d'intégrer complètement le savoir au marché et de le juger selon son potentiel de profit...

Alors que dans les universités, les tentatives de réforme se succédaient, de multiples commissions se mettaient en place, dont les activités et les compétences restaient très opaques. Plutôt que de réformer l'enseignement et la recherche, une bureaucratie pesante se mettait en place. Ainsi, le corps enseignant croisait beaucoup moins vite que les administrations universitaires.

RÉVOLUTION ET CHUTE

Dans cette situation, l'Accord de Bologne a eu un effet dévastateur. Les sciences techniques, exactes et médicales se sont relativement bien adaptées aux restructurations exigées. Il n'en est pas allé de même pour les sciences humaines et sociales. Ces dernières souffrent depuis plu-

sieurs décennies d'un sous-financement chronique alors même qu'elles accueillent la grande majorité des étudiant·e·s.

Selon les propres mots de C. Kleiber, les hautes écoles n'avaient que deux voies possibles: la révolution ou la chute dans l'insignifiance. Il semblerait que les deux voies aient été empruntées. Quelques secteurs, en particulier les EPF, ont développé de grandes ambitions et participent à la compétition internationale. Des voix s'élèvent pour dire que la Suisse ne peut se permettre d'avoir qu'une seule, voire deux, hautes écoles internationalement compétitives. Le reste – les universités cantonales – devraient se satisfaire de moins de ressources.

Quelle est la prochaine étape? Le manque de ressources va conduire la majorité des universités à perdre de l'importance internationale. En même temps se développent la scolarisation et la McDonaldisation des études. Le morcellement des cursus transforme le savoir en gadgets que les étudiant·e·s désorienté·e·s entassent dans leur caddie. Autrefois, l'objectif de l'éducation était la construction d'un savoir cohérent avec lequel il était possible de développer un point de vue critique. L'entreprise actuelle consiste à ce que les étudiant·e·s développent des stratégies d'accumulation de crédits à moindre coût. Comme l'a écrit la NZZ, «les étudiants doivent avoir le même but que des clients à la caisse de la Coop ou de la Migros: collectionner des points».

DES PRODUITS HAUTS EN COULEUR

Au niveau des masters également, la réforme de Bologne a produit un mélange de cours de perfectionnement et de formation continue aux effets secondaires toxiques. Beaucoup de projets ne peuvent

être lancés qu'avec difficulté et des financements précaires. La concurrence interne et la course aux étudiant·e·s mènent à des situations peu ragoûtantes. Que penser du «Master in Applied History» de l'Université de Zurich dans lequel des «managers et des responsables de l'économie et de l'administration» doivent acquérir «le potentiel stratégique de connaissances techniques historiques» afin d'arriver à de meilleures «décisions d'investissement»? Des masters aussi fantaisistes détourneront d'importantes ressources de la formation de base.

Il semble qu'à l'image de la société tout entière, un système à deux vitesses s'installe dans le monde universitaire. Au top-niveau les neuro-, nano- et autres sciences de la vie se développent, tandis qu'au sous-sol les sciences humaines et sociales stagnent. Ainsi, sans que nous ne le réalisions véritablement, un nouveau modèle de société est en train de se construire, qui repose sur la génomique, la neurobiologie et les «life sciences», alors que disparaît la représentation traditionnelle de l'humain comme être doté de raison et qui réalise son émancipation au travers de l'interaction sociale. Ce prétendu saut dans le futur risque bien de nous ramener dans un passé qui n'est pas inoffensif.

POUR ALLER PLUS LOIN

Source: *Wochezeitung* 12.6.2008/traduction et adaptation: AM et RF

C. Honegger, H. Jost, S. Burren, P. Jurt, *Konkurrierende Deutungen des Sozialen. Geschichts-, Sozial- und Wirtschaftswissenschaften im Spannungsfeld von Politik und Wirtschaft*. Zurich: Chronos, 2007.

Lectures et chansons de l'été

Que faire sur la plage sans son Pages de gauche cet été? Pour vous accompagner au soleil, la rédaction vous propose sa sélection de livres et cd pour passer un été serein et délassant. A commencer par une première page dédiée au polar. Genre de gauche, s'il en est!

Millénium

Stieg Larsson

(Actes Sud, 2006)

C'est un phénomène. Difficile de qualifier autrement l'engouement que suscitent les épisodes de la trilogie suédoise, véritable succès en Europe (un Suédois sur quatre l'a lu et en France, on dénombre plus d'un million d'exemplaires vendus). Par contre, il est facile d'expliquer les raisons de l'exaltation provoquée par les aventures du journaliste Mikael Blomkvist et de la hackeuse Lisbeth Salander.



A ce propos, les titres des romans ne trompent pas. *Les hommes qui n'aimaient pas les femmes*, *La Fille qui rêvait d'un bidon d'essence et d'une allumette*, *La Reine du palais des courants d'air*: on a affaire à des personnages violents, étranges, sombres, lumineux aussi. Un peu à l'image du monde gangréné dans lequel ils se meuvent. Ainsi sont aussi les héros: un journaliste économique successful, Mikael Blomkvist, la quarantaine séduisante, est un défenseur invétéré des causes perdues. Pour le seconder, Lisbeth Salander, 25 ans, entièrement tatouée et piercée, socialement handicapée est une génie de l'informatique qui protège ses secrets au prix de la violence parfois.

Ce tandem improbable fonctionne à merveille dans une intrigue engagée au rythme trépidant et efficace. Et que peut-on attendre d'autre d'un auteur qui affirme en exergue du premier chapitre de la trilogie qu'en Suède, 18% des femmes ont une fois dans leur vie été menacée par un homme ?

A dévorer, sans retenue.

RR

Val McDermid,

Romans publiés aux Editions du Masque



Femme de gauche, féministe affirmée, Val McDermid est fille d'un mineur écossais et la première étudiante issue d'une école publique écossaise à avoir été admise à Oxford à l'âge de 17 ans. Ce ne sont évidemment pas les seuls arguments à faire valoir pour vous donner l'envie de découvrir cette auteure de polars. L'intérêt de ces noires lectures réside dans la qualité de son écriture (les thématiques évoquées sont extrêmement bien documentées), dans l'insoutenable suspens déployé dans ses romans, dans l'attachement que suscitent ses personnages. La première série de romans de McDermid tourne autour de Lindsay Gordon, qualifiée par l'auteure de «journaliste, socialiste, féministe, lesbienne, cynique».

La seconde compte une nouvelle héroïne: Kate Brannigan, détective privée (*Le dernier soupir*, notamment).

Enfin, ses derniers écrits, bien plus sombres, racontent les enquêtes d'un duo de choc: l'inspectrice Carol Jordan, et le profiler Tony Hill, qui s'attaquent sans relâche aux tueurs en séries les plus pervers. Cinq titres traduits en français les rassemblent: *Le chant des sirènes*, *La fureur dans le sang*, *La dernière tentation*, *La souffrance des autres*. Sans fioritures, sans le psychologisme que l'on observe dans d'autres romans policiers qui exploitent la thématique des serial killers (par exemple l'efficace mais très politiquement incorrecte Patricia Cornwell), l'ancienne journaliste et syndicaliste McDermid sait nous tenir en haleine subtilement. La complicité de ses deux héros dont la complexité est évidente temporeise les excès de violence (portée aux femmes et aux enfants souvent) omniprésents. Alors, vous hésitez encore ?

Oeuvres complètes et Câbles et reportages

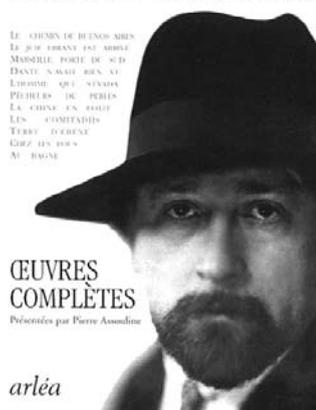
Albert Londres

(Arléa, 2007)

Sa mort témoigne de sa vie au service d'un journalisme d'enquête au sens le plus premier et le plus noble. Rentrant d'un voyage qui l'avait mené jusqu'à Shanghai pour suivre la trace du trafic d'opium, le bateau qui devait ramener Albert Londres (1884-1932) vers l'Hexagone prend feu et coule en Mer Rouge. Jamais on a su s'il s'agissait d'un accident.

«Porter la plume dans la plaie», telle était la maxime de Londres. Son impressionnante œuvre en est la preuve. Récemment (ré)édités, ses faits de guerre journalistiques sont époustouffants, son style est à la fois précis, poignant, universel et humaniste. Ses sujets sont souvent prémonitoires ou restent d'actualité. Du récit du bombardement de la cathédrale de Reims en septembre 1914 (*La Grande Guerre*), en passant par la Russie des soviets (1920), jusqu'au reportage sur le Tour de France (*Les forçats de la route*, 1923-1924), Londres s'intéresse à tout. Il publie une enquête explosive sur l'exécution des peines en vigueur au bagne de Cayenne en Guyane qui secoue le monde politique et judiciaire français (*Au bagne*, 1924). Il traque un réseau de proxénétisme qui relie Paris à l'Argentine (*Le Chemin de Buenos Aires*, 1927). Il dénonce la surexploitation des travailleurs africains par le régime colonial (*Terre d'Ebène*, 1929).

ALBERT LONDRES



Un de ses derniers voyages le mène à la découverte du monde juif de l'Europe orientale (*Le Juif errant est arrivé*, 1930). Londres y décrit les conditions de vie inhumaines que les gouvernements locaux imposent aux juifs. Et il constate, malgré tout, la faible émigration vers la Palestine. Un jeune interlocuteur, revenu en Roumanie pour y inciter ses pairs à partir, prédit déjà le sort réservé à ceux qui restent, et ce à dix ans de l'éclatement de la Seconde Guerre mondiale.

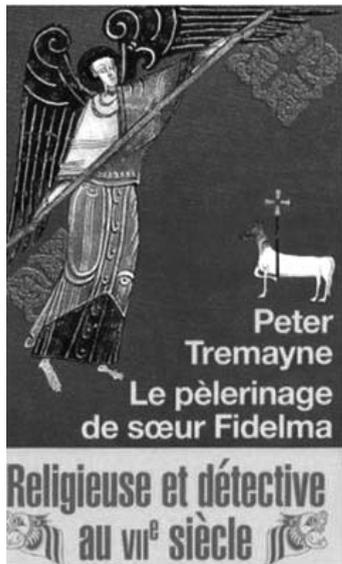
PhMü

Sœur Fidelma

Peter Tremayne

(10/18, coll. Grands détectives)

Sœur Fidelma vit au VII^e siècle en Irlande qui est alors au sommet de sa civilisation et constitue le pôle culturel majeur de l'Europe. Sœur Fidelma est une religieuse qui doute en permanence de sa foi et considère avec beaucoup de respect les croyances druidiques des Anciens. Sœur Fidelma est également une *dalaigh*, c'est-à-dire une avocate des cours de justice qui joue le rôle de juge d'instruction et qui pense que la justice n'est pas réductible au droit. Pour tout vous dire, Sœur Fidelma est également la sœur du roi de Cashel, un des cinq royaumes d'Irlande. Et avec tout ça, Sœur Fidelma résout les meurtres les plus compliqués dans une ambiance pour le moins dépayssante. Sœur Fidelma est l'œuvre de Peter Tremayne, un britannique spécialiste des études celtiques, républicain, marxiste et féministe. Sœur Fidelma se décline en une vingtaine de romans dont la moitié ont été traduits en français, chez 10/18. Sœur Fidelma est une lecture obligatoire pour tous les abonné·e·s de *Pages de gauche*.



RF

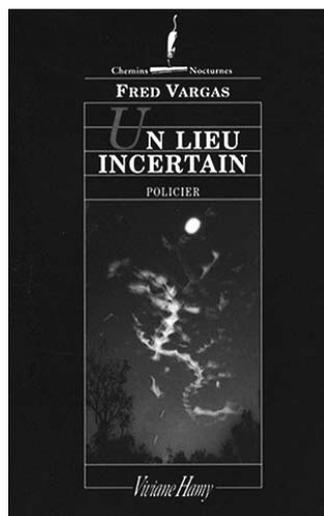
Un lieu incertain

Fred Vargas

(Ed. Viviane Hamy, 2008)

Le temps est long quand on attend la sortie de la suite de son roman policier préféré. Et c'est remplie de fébrilité et d'appréhension qu'enfin nous nous jetons dessus, ou plutôt dedans, espérant que l'attente sera récompensée. Le titre ne laissait pas présager grand chose. Dès le début nous retrouvons le commissaire Adamsberg, qui évolue toujours dans le flou. Mais chez Fred Vargas, le chemin importe plus que la destination. Ses romans nous présentent avant tout des personnages aux prises avec un système dont ils ne partagent pas toujours les valeurs mais avec lequel ils s'arrangent et jouent. Dans un monde aussi conventionnel que celui de la police et du roman policier, nous ne pouvons qu'apprécier la façon dont l'auteur instille l'incertitude et l'intuition comme «méthode d'investigation». Plus que l'intrigue, un Adamsberg reconforte comme un baume contre le positivisme généralisé que l'on nous sert en général dans ce genre littéraire.

SP

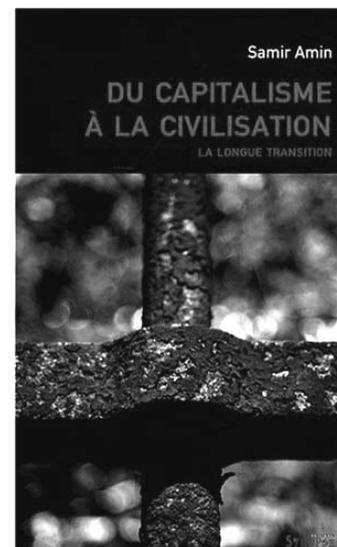
**Du capitalisme à la civilisation. La longue transition**

Samir Amin

(Paris, Syllepse, 2008)

Qu'est ce qu'un internationalisme conséquent? Samir Amin, grand théoricien du «développement du sous-développement» à l'échelle mondiale, essaie de fournir une réponse dans son dernier ouvrage. Tout en reprenant ses analyses classiques qui ajoutent à l'idée d'exploitation du travail par le capital, l'exploitation des pays du Sud par les pays du Nord, Amin souligne les résistances et les projets alternatifs qui ont été formulés dans les périphéries. Ce petit livre contient à la fois une discussion théorique sérieuse (mais abordable), notamment sur la notion de valeur-travail et du changement technologique, et une discussion fouillée des alternatives possibles. Amin porte un regard assez sceptique sur des mouvements de la «société civile» comme les Forums sociaux mondiaux. Il souligne la nécessité d'être en phase avec les mouvements sociaux du Sud (syndicalistes, paysans, etc.) pour changer les choses, au Sud, comme au Nord.

RF

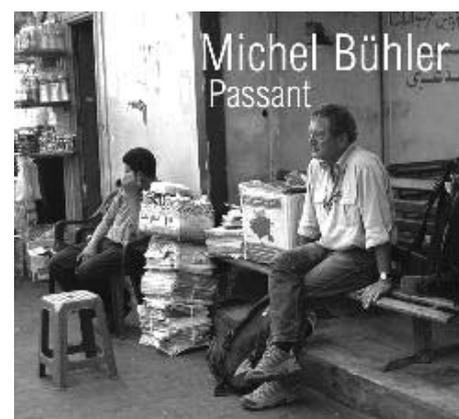
**Passant**

Michel Bühler

«Aujourd'hui, les auteurs de chez nous ne sont plus défavorisés par rapport aux protégés des grandes sociétés de production: n'importe qui peut enregistrer un disque dans sa cuisine.» Voilà, sans rire, ce qu'a expliqué un très docte responsable de radio afin de justifier son refus de programmer Michel Bühler. Après un premier moment d'indignation, Bühler l'a pris au mot et est allé enregistrer son dernier disque... dans son placard à chaussures (parce que «la cuisine est réservée à la préparation de repas») et nous a concocté un petit opus 100% artisanal.

Avouons-le, tout n'est peut-être pas parfait. Néanmoins, le bonhomme y traite avec talent et humanité de ces thèmes de prédilection: portraitiste des humbles (*Gustave*), ouvert sur l'Autre (*Soleil de plomb*, *Le café arabe*) et révolté toujours (*Années 30*, *La Boillat vivra*). Une mention spéciale à *Les poissons sont des cons*, une «ode à la décroissance» bien ficelée et à son *Eloge des Vaudois*, doux-amer, sur lequel plane l'ombre d'un Jean Villard Gilles.

JW



Grisélidis Réal

Prostituée et écrivaine, 1929-2005

Eloge funèbre de Grisélidis Réal, atteinte d'un cancer (1929-2005). Prostituée et écrivaine, cofondatrice d'ASPASIE, association de défense des prostituées à Genève et du Centre international de documentation sur la prostitution, devenu tout récemment Centre Grisélidis Réal. Elle s'est engagée toute sa vie pour les droits et le respect des travailleuses et travailleurs du sexe.

Mon propre éloge funèbre, écrit avant le jour (ou la nuit) fatidique.

«En écoutant de la du Chianti à portée des lèvres. pleurer !! Riez, oui, souriez, gueu- cation de cette vie qui fut mienne rée... l'heure venue...»

«... Oui j'ai vécu, et avant l'heure, de tout: crevé père, d'une mère trop sévère crevé de tuberculose, d'échecs devant la police, des marches crevé d'amour (oh mes amours par la soif immense du manque de l'autre et de soi-même, mutilées par l'inconnaissance...). Oui j'ai eu quatre enfants, par hasard car à l'époque la pilule n'existait pas, et j'ai été onze fois enceinte, et toutes les larmes du monde ne ressusciteront pas ces pauvres embryons innocents massacrés à coup d'avortements et de fausses couches plus ou moins officiels et sanglants, le dernier en prison. Qu'on me pardonne: la planète est déjà surpeuplée, 40'000 enfants meurent chaque jour de faim ou de mauvais traitements, sauvez-les donc au nom de Dieu !!



musique (sud américaine) et Et d'abord, je vous interdis de lez, ou taisez-vous à cette évo- et qui restera, à jamais, enter-

j'ai surtout CREVE, bien de faim, de l'absence de et pourtant trop aimante, scolaires, d'angoisse la nuit pour trouver du fric, ratées, assassinées par la morale,

Ce Dieu auquel je ne crois plus, il y a trop d'horreurs, de guerres, de tue- ries... Moi qui ai 70 ans, qui vais donc bientôt crever d'avoir trop crever, et trop vécu sans doute... Trente ans de prostitu- tion, ça marque, ça use le corps et l'âme et vous donne pourtant un immense amour de la vie, et du respect humain des souffrances de l'Autre, de sa soli- tude, de son désespoir d'être privé de femme et de tendresse, de ses propres échecs qui rejoignent les vôtres, et si l'au-delà existe, je souhaite y danser sur des musiques tziganes, boire des alcools merveilleux, et retrouver mes hommes, ceux que j'ai aimés, ceux que j'ai haïs, aidés, soulagés, espérés, attendus, refusés, réconfortés et portés par dessus tous les préjugés, les tabous, les hypo- crisies de cette morale malade et inhu- maine dont je n'ai pas crevé, je m'en suis simplement évadée vers plus de liberté au péril de ma vie.»

Grisélidis Réal, son propre éloge funèbre, tiré du site: www.aspasie.ch

JAB
CH-1450 Sainte-Croix

Pages de gauche

Mensuel d'opinions socialistes indépendant

agenda

Du 22 au 24 août
Fête de la Terre.
Marché des produits du terroir, bourg des artisans, village Bio, démonstrations et animations.
Cernier NE.

23 août
Assemblée des délégué-e-s de la Jeunesse socialiste suisse.
Zurich.

23 août
Assemblée des délégué-e-s des Verts suisses.
Biene.

Du 5 au 7 septembre
5e Université d'été d'Attac Suisse.
Berne.
<http://www.sommeruni2008.ch>

Du 17 au 21 septembre
Forum social Européen.
Malmö, Suède.
<http://www.esf2008.org>

19 septembre
Séminaire des membres socialistes des exécutifs cantonaux et communaux.
Berne.

FESTIVALS

Du 16 juillet au 3 août
Cantonale FVJC. - www.bavoiso8.ch

Du 18 juillet au 3 août
Verbier Festival.
www.verbierfestival.com

Du 22 au 27 juillet
Paléo Festival
www.paleo.ch

Du 24 juillet au 3 août
Fêtes de GE
www.fetes-degeneve.ch

Du 25 au 27.07
Big Boss' festival - Tavannes.
www.bigboss-festival.com

Du 25 au 27.07
Vercोजazz - Vercorin.
www.vercojazz.ch

28 juillet
Festevol'Rock - Evolène.
www.festevol-rock.ch

Du 30 juillet au 2 août
Estivale 08 - Estvayer.
www.estivale.ch

Du 31 juillet au 1er août
Bouge ton QG - Verbier.
www.association-qg.ch

Du 4 au 9 août
La Plage des Six-Pompes - La-Chaux-de-Fonds.
www.laplage.ch

Du 7 au 9 août
For Noise Festival - Pully
www.fornoise.ch

Du 7 au 10.08
Donc Festival - Les Mosses.
www.donc-festival.ch

Du 7 au 10.08
Festival Hors Tribu - Môtiers.
www.hors-tribu.ch

Du 7 au 10.08
Rock'Air Festival - Porrentruy.
www.rockair.ch

Du 8 au 9 août
Bout d'Brousse Festival - Puidoux.
www.boutd-brousse.ch

Du 12 au 16.08
Rock Oz'Arènes - Avenches.
www.rockozarennes.com

Du 13 au 23.08
Festival des arts vivants - Nyon.
www.festival-far.ch

Du 14 au 17.08
Open Air Gampel.
www.openair-gampel.ch

Du 15 au 17.08
Festival du Lombric - Giez.
www.lombric.ch

Du 17 au 22.08
Festival de Musique Improvisée de Lausanne.
www.fmil.org

Du 21 au 23.08
VnV Rock Altitude - Le Locle.
www.vnvrockaltitude.ch

Du 22 au 23.08
Venoge Festival - Penthaz.
www.cool-hisse.ch

Du 22 au 23.08
Bonafiesta - Bonatchiesse, Val de Bagnes.
www.bonafiesta.ch

Du 22 au 24.08
Festiverbant - Landecy (Bardonnex).
www.festiverbant.ch

Du 23 au 24 août
Les Soleillades - Festival du développement durable - Sierre.
www.soleillades.ch

Du 28 août au 14 septembre
Septembre Musical - Montreux-Vevey.
www.septmus.ch

Du 29 août au 13 septembre
La Bâtie - Genève.
www.batie.ch

Du 5 au 6 septembre
Le Cri de la Cambrouze - Villarlod FR
www.lecridelacambrouze.ch

Du 11 au 13 septembre
Festival du Chant du Gros - Le Noirmont.
www.chantdu-gros.ch

Du 12 au 13 septembre
Tohu-Bohu open air music festival - Veyras/Sierre.
www.tohu-bohu.ch

Du 12 au 14 septembre
Festival International de BD - Lausanne.
www.bdfil.ch